

États financiers

RÉSEAU DE SANTÉ HORIZON

(Régie régionale de la santé B)

Le 31 mars 2014

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
One Factory Lane
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifce Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président et aux membres du Conseil d'administration du Réseau de santé Horizon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau de santé Horizon (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation du surplus accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau de santé Horizon au 31 mars 2014, ainsi que les gains et pertes de réévaluation, des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Le 9 juin 2014
Fredericton, Canada

RÉSEAU DE SANTÉ HORIZON

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de la variation du surplus accumulé.....	3
État de la variation de la dette nette	4
État des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers	6

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 292 433	6 517 248
Débiteurs (note 7)	96 613 416	91 577 339
Placements et encaisse grevée d'affectations (note 8)	25 086 389	23 101 165
	<u>125 992 238</u>	<u>121 195 752</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	139 075 099	139 448 390
Fonds affectés à des fins particulières (note 10)	6 091 596	6 465 887
Avantages sociaux futurs (note 11)	54 236 600	52 300 600
Revenus reportés – subventions d'investissement (note 12)	7 146 701	2 257 767
	<u>206 549 996</u>	<u>200 472 644</u>
Dette nette	<u>(80 557 758)</u>	<u>(79 276 892)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 13)	390 499 774	398 290 729
Stocks (note 14)	8 779 750	9 053 390
Charges payées d'avance	2 037 609	2 572 449
	<u>401 317 133</u>	<u>409 916 568</u>
Surplus accumulé	<u>320 759 375</u>	<u>330 639 676</u>

Engagements (note 17)

Éventualités (note 19)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le Conseil,

_____, *administrateur*

_____, *administrateur*

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices clos le 31 mars	Budget 2014 \$	Réal 2014 \$	Réal 2013 \$
	(note 4)		
Revenus			
Ministère de la Santé	1 062 546 494	1 069 938 725	1 056 853 414
Gouvernement du Canada	17 289 397	15 849 409	15 699 833
Recouvrements auprès des patients	37 595 840	36 524 738	36 989 889
Autres recouvrements et ventes	22 178 077	25 808 719	23 584 233
	1 139 609 808	1 148 121 591	1 133 127 369
Charges			
Soins infirmiers dispensés aux patients hospitalisés	338 950 648	335 126 838	332 685 652
Services aux patients en consultation externe	133 400 025	135 992 899	134 872 773
Services diagnostiques et thérapeutiques	188 073 355	189 348 232	186 090 885
Services communautaires	103 138 746	102 041 236	100 884 284
Assurance maladie	167 327 504	164 297 175	168 858 618
Recherche et formation	16 746 605	15 001 620	14 560 718
Services de soutien	156 163 928	169 228 374	156 633 306
Services administratifs	23 682 566	22 742 182	23 320 753
Services auxiliaires	12 126 431	10 386 262	12 759 683
	1 139 609 808	1 144 164 818	1 130 666 672
Surplus de fonctionnement avant les éléments ci-dessous :	–	3 956 773	2 460 697
Subventions d'investissement (note 12)	18 924 595	20 156 794	22 020 633
Amortissement des immobilisations corporelles	(33 384 615)	(32 851 639)	(33 863 853)
Obligation au titre des indemnités de maladie (note 11)	(1 800 701)	(2 442 200)	(2 323 100)
	(16 260 721)	(11 180 272)	(11 705 623)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Exercices clos le 31 mars	Budget 2014 \$	Réal 2014 \$	Réal 2013 \$
	(note 4)		
Surplus accumulé à l'ouverture de l'exercice, tel que retraité	–	330 639 676	341 663 711
Surplus (déficit) de l'exercice	(16 260 721)	(11 180 272)	(11 705 623)
Charges au titre des dotations et des fonds affectés	–	12 397	72 456
Les gains et pertes de réévaluation	–	1 287 574	609 132
		(9 880 301)	(11 024 035)
Surplus accumulé à la clôture de l'exercice		320 759 375	330 639 676
Constitué des éléments suivants :			
Fonds non affectés		(63 374 493)	(65 108 327)
Investissement en immobilisations		383 353 073	394 979 605
Dotations et fonds affectés		780 795	768 398
Surplus accumulé à la clôture de l'exercice		320 759 375	330 639 676

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercices clos les 31 mars	Budget 2014 \$	Réal 2014 \$	Réal 2013 \$
	(note 4)		
Dettes nettes à l'ouverture de l'exercice, tel que retraité	–	(79 276 892)	(81 425 371)
Variations de l'exercice			
Surplus (déficit) de l'exercice	(16 260 721)	(11 180 272)	(11 705 623)
Les gains et pertes de réévaluation	–	1 287 574	609 132
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(25 158 129)	(21 253 317)
Amortissement d'immobilisations corporelles	–	32 851 639	33 863 853
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	28 856	–
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	–	68 589	–
Variation nette des stocks de fournitures – diminution (augmentation)	–	273 640	598 445
Variation nette des charges payées d'avance – diminution (augmentation)	–	534 840	(36 467)
Charges au titre des dotations et des fonds affectés	–	12 397	72 456
Diminution (augmentation) de la dette nette		(1 280 866)	2 148 479
Dettes nettes à la clôture de l'exercice		(80 557 758)	(79 276 892)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars

	2014	2013
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Surplus (déficit) de l'exercice	(11 180 272)	(11 705 623)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	32 851 639	33 863 853
Augmentation des avantages sociaux futurs	1 936 000	2 300 800
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	28 856	-
Gain sur la cession de placements	(210 538)	255 360
	23 425 685	24 714 390
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 15)	(8 565 518)	(13 023 636)
	14 860 167	11 690 754
Opérations portant sur les immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 678 856)	(17 442 076)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	68 589	-
	(16 610 267)	(17 442 076)
Activités de financement		
Charges au titre des dotations	12 397	72 456
	12 397	72 456
Activités d'investissement		
Produit tiré de la cession de placements	953 466	2 333 452
Acquisition de placements	(1 440 578)	(4 246 808)
	(487 112)	(1 913 356)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(2 224 815)	(7 592 222)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 517 248	14 109 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 292 433	6 517 248

Se reporter à la note 15 pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Régie régionale de la santé B, qui exerce ses activités sous le nom de Réseau de santé Horizon (« Horizon »), a été établie le 1^{er} septembre 2008 avec la fusion des régies régionales de la santé 1SE, 2, 3 et 7 par application du projet de loi 34, loi modifiant la *Loi sur les régies régionales de la santé* de la province du Nouveau-Brunswick.

La principale activité de Horizon consiste à dispenser des services de soins de santé dans les régions du sud-est, de l'ouest et du sud du Nouveau-Brunswick. Par le biais d'un réseau d'hôpitaux, de centres de soins de santé et de centres de services spécialisés, Horizon offre des programmes et des services allant des soins primaires aux services spécialisés et tertiaires. Les services communautaires comme le Programme extra-muros, les services communautaires à la santé mentale et les services de santé publique sont répartis entre plusieurs collectivités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables pour le secteur public au Canada. Les principales méthodes comptables appliquées à ces fins sont présentées ci-dessous.

Constataion des revenus

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons non assortis de critères d'admissibilité ni de stipulations limitant leur affectation sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés.

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons assortis de critères d'admissibilité, mais sans stipulations, sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés et que Horizon a satisfait aux critères d'admissibilité.

Les transferts gouvernementaux (gouvernement du Canada et ministère de la Santé) et les dons assortis de stipulations limitant leur affectation sont constatés dans les revenus à l'état des résultats et de la variation du surplus accumulé lorsque les transferts ont été autorisés et que Horizon a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf dans la mesure où un transfert entraîne une obligation qui constitue un passif. Si un transfert entraîne une obligation qui constitue un passif, le transfert est constaté dans les revenus au prorata à mesure que le passif est réglé.

Les subventions en capital fournies sans spécification sont constatées dans les produits lorsque la subvention est reçue.

La prestation de services et la vente de biens sont constatées lorsque le service est rendu ou lorsque le client devient propriétaire du bien, que le montant peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés en tant qu'augmentations directes de l'actif net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

Les revenus de placement affectés sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Constatation des charges

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées et mesurables, en fonction des biens ou services reçus et de l'obligation de payer.

Classement des actifs

Les actifs sont financiers ou non financiers. Les actifs financiers s'entendent des actifs pouvant servir à régler les passifs existants ou à financer les activités futures et non utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers s'entendent des actifs acquis, construits ou développés ne servant pas à régler les passifs existants, mais utilisés pour la prestation des services de soins de santé, pouvant être utilisés dans le cours normal des activités et non destinés à la revente.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti sauf si la direction a choisi de les inscrire à la juste valeur. La direction a choisi de constater à la juste valeur tous les placements ainsi que l'encaisse grevée d'affectations puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur.

Les variations latentes de la juste valeur sont prises en compte dans l'état de la variation du déficit accumulé jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de leur acquisition ainsi que des coûts de financement, lesquels sont amortis selon le mode linéaire.

Une fois l'an, tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation. S'il est jugé qu'une baisse de valeur est durable, son montant est inscrit à l'état des résultats et tout profit latent est ajusté par voie de l'état de la variation du déficit accumulé.

Lorsqu'un actif est vendu, les profits et pertes latents déjà inscrits à l'état de la variation du déficit accumulé sont contrepassés et constatés à l'état des résultats.

Le CCSP exige d'un organisme public qu'il classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui répartit, selon les trois niveaux suivants, les données qui peuvent servir à de telles évaluations :

Niveau 1 – Cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées par le marché, autres que celles de niveau 1, telles que les cours d'actifs ou de passifs similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs ou les données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas observables parce qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a guère d'activité sur les marchés et qui sont importantes aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont de niveau 1.

Instruments dérivés

Horizon ne conclut pas d'arrangement portant sur des instruments financiers dérivés.

Coûts d'opération

Les coûts d'opération liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont déduits de la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comprennent tous les passifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Horizon classe les soldes de comptes bancaires, déduction faite des découverts, et les instruments du marché monétaire à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts bancaires font partie des activités de financement.

Opérations en devises

La valeur marchande des placements cotés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change de clôture à la fin de l'exercice. Pour le calcul des gains et pertes latents sur les titres étrangers, la valeur d'acquisition est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Indemnités de vacances et heures supplémentaires

Les indemnités de vacances et les heures supplémentaires sont accumulées jusqu'à la clôture de l'exercice. Le financement connexe du ministère de la Santé est comptabilisé lorsqu'il est reçu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

Indemnités de maladie

Les salariés de Horizon ont droit à des avantages découlant des congés de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquièrent pas. Conformément aux normes comptables pour le secteur public s'appliquant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux absences rémunérées, Horizon comptabilise le passif dans la période au cours de laquelle les employés fournissent des services.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs qui appartiennent à Horizon et qui ont une durée de vie utile supérieure à un an et sont comptabilisées au coût brut.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les taux indiqués dans le tableau ci-dessous.

Actifs	Taux
Améliorations foncières	de 4 à 20 %
Améliorations locatives	de 10 à 20 %
Immeubles	de 2,5 à 10 %
Matériel	de 2,5 à 50 %

Les travaux de construction en cours ne sont pas amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La valeur nette de réalisation est mesurée au coût de remplacement.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public au Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période de présentation. Les éléments nécessitant des estimations importantes comprennent la provision pour créances douteuses, les estimations au titre du financement du fonds de roulement, des charges à payer et des avantages sociaux futurs et la durée de la vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Perte de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour Horizon, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est imputé aux charges à l'état des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

3. APPLICATION FUTURE DE MÉTHODE COMPTABLE

La direction d'Horizon recueille actuellement des renseignements en vue de l'adoption de la nouvelle norme comptable SP 6260, Passif au titre des sites contaminés. Selon cette nouvelle norme, qui s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2014, un passif doit être comptabilisé dans les états financiers lorsque :

- il existe une norme environnementale
- la contamination dépasse le seuil de la norme environnementale
- l'entité gouvernementale est directement responsable ou accepte la responsabilité
- la renonciation aux avantages économiques futurs est prévue
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause

Bien qu'Horizon entrepose et utilise des matières dangereuses dans les installations de Horizon Health Network, Horizon ne s'attend pas à ce que la constatation d'un montant important dans ses états financiers du 31 mars 2015 s'avère nécessaire.

4. BUDGET

Les montants budgétés inclus dans les présents états financiers correspondent aux montants approuvés par le conseil d'administration de Horizon pour l'exercice à l'étude. Le budget reflète les changements connus des services et des programmes ainsi que les améliorations pour l'exercice à venir. Les changements additionnels des services et des programmes apportés pendant l'exercice doivent être financés aux termes de modifications budgétaires et ne sont pas inclus dans le budget de l'exercice courant. Les services et programmes additionnels de nature récurrente doivent être inclus dans le budget de l'exercice ultérieur.

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Horizon dépend des fonds qu'il reçoit du ministère de la Santé pour exercer ses activités, remplacer le matériel essentiel et mener à bien ses projets d'immobilisations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Une partie importante des débiteurs provient de la province du Nouveau-Brunswick. Horizon surveille la recouvrabilité de ses débiteurs de manière continue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que Horizon ne puisse honorer des engagements au moment opportun ou à un coût raisonnable. Horizon gère sa liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours de change ou les taux d'intérêt, influent sur les revenus de Horizon ou sur la valeur de ses placements ou de ses instruments financiers.

Risque de change

Les fluctuations et la volatilité des cours de change exposent Horizon à des risques financiers. Dans le cadre normal de ses activités, Horizon détient des placements libellés en dollars américains. Actuellement, Horizon ne conclut pas de contrat à terme afin d'atténuer ce risque, mais le réduit en détenant des placements diversifiés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les titres à revenu fixe exposent Horizon à un risque de taux d'intérêt eu égard à ses flux de trésorerie. Horizon gère ce risque en diversifiant ses placements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

7. DÉBITEURS

	2014 \$	2013 \$
<u>Province du Nouveau-Brunswick</u>		
Assurance-maladie	28 125 780	17 397 722
Subventions pour le matériel	6 486 176	3 789 849
Régime provincial	12 968 059	22 606 506
Modifications budgétaires	11 788 603	11 197 141
Ajustements estimatifs de clôture d'exercice	17 777 026	11 676 957
Autres	462 029	698 159
	<u>77 607 673</u>	<u>67 366 334</u>
Patients, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 3 754 983 \$ (2 848 359 \$ en 2013)	11 418 523	11 839 478
Autres entités apparentées (note 16)	1 584 699	5 013 678
Taxe de vente harmonisée	2 885 836	3 467 085
Autres	3 116 685	3 890 764
	<u>96 613 416</u>	<u>91 577 339</u>

8. PLACEMENTS ET ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATIONS

	2014 \$	2013 \$
Titres à revenu fixe	8 821 234	7 722 714
Actions de sociétés canadiennes	3 441 489	2 972 626
Actions de sociétés américaines	6 291 881	5 815 820
Encaisse	6 531 785	6 590 005
	<u>25 086 389</u>	<u>23 101 165</u>

L'encaisse est réservée aux fonds affectés à des fins particulières (note 10).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
	\$	\$
Créditeurs et autres charges à payer	49 096 775	52 829 000
Salaires et avantages sociaux	43 117 127	40 903 410
Indemnités de vacances à payer	46 861 197	45 715 980
	139 075 099	139 448 390

10. FONDS AFFECTÉS À DES FINS PARTICULIÈRES

	2014	2013
	\$	\$
Fonds affectés aux patients et autres fonds	1 722 317	1 614 698
Fonds affectés à la formation	1 163 327	1 257 032
Fonds affectés à la recherche	3 205 952	3 594 157
	6 091 596	6 465 887

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

A) Prestations de retraite d'anciens chefs de la direction

La société remplacée a conclu des arrangements de retraite supplémentaires avec deux de ses anciens chefs de la direction, le 21 septembre 1993 et le 8 mai 1995. La province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à financer une partie des obligations.

	2014	2013
	\$	\$
Valeur actuarielle totale à l'ouverture de l'exercice	1 506 600	1 528 200
Variation au cours de l'exercice	(402 866)	68 784
Moins : paiements faits au cours de l'exercice	(89 434)	(90 384)
Valeur actuarielle totale à la clôture de l'exercice	1 014 300	1 506 600

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

B) Autres prestations de retraite

La société a conclu d'autres arrangements de retraite avec quatre anciens salariés du West Saint John Community Hospital et un montant correspondant à la valeur actualisée des mensualités futures a été comptabilisé au 31 mars 2007.

	2014	2013
	\$	\$
Valeur actuarielle totale à l'ouverture de l'exercice	327 100	327 800
Variation au cours de l'exercice	(816)	12 003
Moins : paiements faits au cours de l'exercice	(13 084)	(12 703)
Valeur actuarielle totale à la clôture de l'exercice	313 200	327 100
Total des avantages sociaux futurs au titre des prestations de retraite	1 327 500	1 833 700

C) Prestations de retraite générales

Les salariés actuels de Horizon participent aux régimes de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Le 1er Janvier 2014 le régime de pension à prestations déterminées a été converti au régime de pension aux risques partagés pour la fonction publique. Le régime multi-employeurs inclut les contributions de Horizon et des employés. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2014, Horizon a passé en charges des cotisations de 34 151 835 \$ (30 440 796 \$ en 2013) aux termes de ces régimes. Horizon n'a aucune obligation directe à l'égard d'un passif non capitalisé ni aucun droit direct à l'égard d'un surplus des régimes relativement à ses salariés actuels ou à ses anciens salariés.

D) Indemnités de maladie

Les salariés de Horizon qui travaillent à temps plein ou partiel ont droit à des congés de maladie qui s'accumulent chaque mois selon des montants variables, en fonction du groupe dont ils font partie. Les heures inutilisées peuvent être reportées prospectivement aux fins des absences rémunérées futures et les salariés peuvent accumuler un maximum de 1 800 heures. Une évaluation actuarielle de ce passif futur a été réalisée et constitue le fondement du passif estimatif rapporté dans les présents états financiers.

Les hypothèses économiques et démographiques importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	3,85 % par année
Taux de croissance des salaires :	2,5 % par année
Âge à la retraite :	60 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

Les résultats de l'évaluation actuarielle du passif au 31 mars 2014 sont présentés ci-dessous.

	2014	2013
	\$	\$
Obligation au titre des indemnités de maladie en début d'exercice	50 466 900	48 143 800
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 322 700	6 537 200
Intérêts sur l'obligation	1 761 600	1 723 800
Amortissement des soldes non-constatés basé sur l'expérience antérieure	74 700	254 900
Prestations versées	(5 716 800)	(6 192 800)
	<u>2 442 200</u>	<u>2 323 100</u>
Obligation au titre des indemnités de maladie en fin d'exercice	<u>52 909 100</u>	<u>50 466 900</u>

E) Indemnités de retraite

Les salariés ayant accumulé au moins cinq années de service ininterrompu ont droit à un paiement forfaitaire égal à une semaine de salaire pour chaque année complète d'emploi, jusqu'à un maximum de 25 semaines de salaire, lors du départ à la retraite ou selon les modalités de la convention collective. La responsabilité du financement de ces indemnités de retraite incombe à la province. Par conséquent, aucun passif au titre de ces indemnités n'a été comptabilisé dans les présents états financiers. Pendant l'année, la province a cessé l'accumulation des heures de départ à la retraite pour les employés non syndiqués. Les employés ayant moins de cinq années d'ancienneté doivent retirer ces fonds maintenant, tandis que les autres employés non syndiqués ont l'option de retirer les fonds soit maintenant soit à la retraite.

	2014	2013
	\$	\$
Total des obligations au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	<u>54 236 600</u>	<u>52 300 600</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

12. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	2014	2013
	\$	\$
Les subventions d'investissement reçues et comptabilisées comme revenus au cours de l'exercice sont les suivantes :		
Revenus reportés des subventions d'investissement à l'ouverture de l'exercice	2 257 767	4 078 440
Subventions d'investissement – Province du Nouveau-Brunswick	22 116 840	13 512 115
Subventions d'investissement – Fondations, auxiliaires, autres	2 928 888	6 687 845
Moins : Revenus reportés - Subventions d'investissement à la clôture de l'exercice	(7 146 701)	(2 257 767)
	20 156 794	22 020 633

Les subventions d'investissement afférents aux immobilisations représentent le montant des dons et des subventions reçus pour lesquels il n'existe aucune stipulation. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que l'équipement est les activités sont mis en service.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur comptable nette			
		Amortissement		
	Coût	cumulé	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Terrains	4 361 125	–	4 361 125	4 361 125
Améliorations foncières	12 509 201	7 064 901	5 444 300	5 879 138
Améliorations locatives	1 185 277	1 051 563	133 714	181 988
Immeubles	546 718 899	292 209 145	254 509 754	268 030 756
Matériel	484 657 610	365 753 430	118 904 180	117 579 955
Construction en cours	7 146 701	–	7 146 701	2 257 767
	1 056 578 813	666 079 039	390 499 774	398 290 729

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

14. STOCKS

	2014 \$	2013 \$
Médicaments	3 319 258	3 598 159
Fournitures générales, médicales et chirurgicales	5 460 492	5 455 231
	<u>8 779 750</u>	<u>9 053 390</u>

15. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement s'établissent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Diminution (augmentation)		
Débiteurs	(5 036 077)	(32 213 992)
Stocks	273 640	598 445
Charges payées d'avance	534 840	(36 467)
	<u>(4 227 597)</u>	<u>(31 652 014)</u>
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et charges à payer	(373 291)	23 967 165
Revenus reportés – subventions d'investissement	4 888 934	(1 820 673)
Fonds affectés à des fins particulières	(374 291)	293 124
	<u>4 141 352</u>	<u>22 439 616</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles hors caisse et revenus reportés	(6 302 049)	(2 765 995)
Acquisitions d'immobilisations corporelles non payées à la clôture de l'exercice	(2 177 224)	(1 045 243)
	<u>(8 565 518)</u>	<u>(13 023 636)</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014**16. ENTITÉS APPARENTÉES**

Horizon détient un intérêt financier dans plusieurs fondations et services auxiliaires qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés, constitués dans diverses collectivités. Ils ont pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des fonds visant à améliorer les services et les établissements relevant de Horizon.

Le Réseau de santé Vitalité (Régie régionale de la santé A) a été établi en même temps que Horizon en vertu d'une loi. Il est le fruit de la fusion des régies régionales de la santé 1B, 4, 5 et 6.

FacilicorpNB est une agence de services partagés non cliniques qui fournit des services à la province du Nouveau-Brunswick. Aucun autre service ne fût transféré à FacilicorpNB au courant de l'année.

Énergie NB et Travail Sécuritaire NB sont des sociétés provinciales de la Couronne qui fournissent des services à Horizon.

L'achat et la vente de biens et de services ont été évalués à des valeurs d'échange qui correspondent aux prix du marché, à des conditions d'achat et de vente normales.

	2014	2013
	\$	\$
Opérations au cours de l'exercice		
Prestation de services à :		
FacilicorpNB	375 048	2 107 270
Vitalité	392 451	369 691
Autres	699 990	947 884
Dons reçus de :		
Fondations	2 565 726	6 479 084
Services auxiliaires	614 411	208 761
Dons versés à (pour des fins particulières) :		
Fondations	–	852 500
Achats de services de :		
FacilicorpNB	3 673 212	4 997 014
Vitalité	381 758	438 685
Travail Sécuritaire NB	8 889 041	7 516 797
Énergie NB	8 096 183	7 873 666
Soldes à la clôture de l'exercice		
Montants à recevoir d'entités apparentées (note 7)		
Vitalité	89 771	126 634
Autres entités apparentées	1 494 928	4 887 044
Montants à payer à des entités apparentées		
Vitalité	63 314	32 473
FacilicorpNB	387 023	1 071 825
Énergie NB	432 543	465 927
Travail Sécuritaire NB	1 262 160	761 473
Autres entités apparentées	18 744	1 262 142

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

17. ENGAGEMENTS

Les loyers annuels minimaux que Horizon s'est engagé à verser aux termes de divers contrats de location-exploitation se détaillent comme suit :

	\$
2015	9 523 838
2016	6 650 669
2017	5 297 197
2018	4 177 409
2019	1 948 011

Horizon a conclu un accord avec l'Université du Nouveau-Brunswick - Saint John (l'« UNBSJ ») en vue de fournir une quantité de vapeur devant suffire à répondre aux besoins du campus, jusqu'à concurrence de 15 000 lb à l'heure. Horizon ne peut être tenu responsable de pertes, dommages, coûts ou charges subis par l'UNBSJ pour ne pas avoir fourni de vapeur, à moins que ce ne soit à la suite d'une négligence ou d'une faute intentionnelle. Horizon sera remboursé selon la consommation réelle à des tarifs convenus entre les deux parties. L'accord prend fin le 31 mars 2025.

Horizon a conclu avec GE Healthcare une convention portant sur des besoins en services de maintenance du matériel d'imagerie diagnostique. Cette convention, d'un montant de 21 107 498 \$ et d'une durée de cinq ans, est entrée en vigueur le 1er avril 2012. Au 31 mars 2014, l'engagement en cours aux termes de cette entente s'élevait à 13 825 096 \$. Ce qui suit indique les paiements annuels à effectuer durant le terme résiduel de la convention.

	\$
2015	4 498 620
2016	4 607 550
2017	4 718 926

Horizon conclut régulièrement d'autres arrangements contractuels dans le cours normal de ses activités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

18. CHARGES PAR NATURE

	2014	2013
	\$	\$
Salaires	774 465 326	776 518 603
Avantages sociaux	110 126 223	94 520 190
Fournitures médicales et chirurgicales	82 495 800	81 291 691
Médicaments	43 494 623	43 820 076
Autres – Services	93 298 110	92 969 943
Autres – Biens et fournitures	42 726 936	43 869 269
Amortissement	32 851 639	33 863 853
	<hr/> 1 179 458 657 <hr/>	<hr/> 1 166 853 625 <hr/>

19. ÉVENTUALITÉS

La nature des activités de Horizon est telle que des litiges sont généralement en cours ou prévisibles. En ce qui concerne les réclamations en date du 31 mars 2014, la direction estime que Horizon dispose d'une défense valide et d'une couverture appropriée contre ces poursuites. Si des dédommagements devaient être accordés, la direction estime qu'ils ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière de Horizon.

Horizon est couvert par le Plan de protection de la responsabilité – services de santé souscrit par la province du Nouveau-Brunswick et administré par Health Care Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »).

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de 2013 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2014.